



6 mai 2025

Informations aux habitant·e·s de Chêne-Pâquier

Ces quelques lignes nous permettent de rappeler quelques règles, afin de bien vivre ensemble, de nous respecter les uns les autres, de faciliter et d'apprécier les services mis à disposition par votre commune.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux informations ci-dessous et nous nous tenons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

Votre Municipalité

Poste à repourvoir : secrétaire municipale et préposée au Contrôle des habitants

Par suite de la démission de l'actuelle titulaire, la Municipalité met au concours le poste de :

Secrétaire municipal(e) et Préposé(e) au contrôle des habitants

Taux d'activité : 20 %

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2025 ou à convenir

Séance de municipalité : lundi soir à 19h00, toutes les 2 semaines

Délai de postulation : mercredi 28 mai 2025

L'annonce détaillée se trouve sur le site internet de la commune : www.chene-paquier.ch

Les municipaux et l'actuelle titulaire, Sandrine Chapuis, se tiennent à votre entière disposition pour toute question. N'hésitez pas à les contacter par téléphone, par courriel ou en passant au bureau communal.

Election complémentaire à la Municipalité

Nous n'avons à ce jour reçu aucune candidature. C'est pourquoi nous nous permettons de revenir vers vous, en espérant que l'une ou l'un d'entre vous aura le désir de se présenter à cette élection.

Venez rejoindre une équipe dynamique, et contribuer à la bonne marche de la commune 😊

Toute personne âgée de 18 ans révolus au moins, suisse, ou de nationalité étrangère au bénéfice d'un permis C, peut se présenter à cette élection complémentaire. La personne au bénéfice d'un permis C doit avoir eu son domicile continu dans le canton de Vaud durant les trois dernières années et doit avoir résidé de manière continue en Suisse durant les dix dernières années.

En cas d'intérêt, nous vous encourageons vivement à prendre contact avec un membre de la Municipalité qui vous renseignera sur la fonction, l'investissement en temps, la rémunération ou toute autre question.

Une fois votre décision prise, prenez contact avec le Greffe municipal qui dispose des formulaires à compléter en vue du dépôt d'une liste. Votre liste sera signée par 3 personnes signataires ou parrains demeurant dans la commune.

La liste doit être déposée auprès du greffe au plus tard le lundi 2 juin 2025 à midi.

L'élection complémentaire aura lieu le dimanche 29 juin 2025.

S'il ne devait y avoir qu'une ou qu'un candidat, l'élection sera tacite.

Si un 2e tour devait être nécessaire, le scrutin se déroulera le dimanche 20 juillet 2025.

Conseil général

Le prochain Conseil général aura lieu le JEUDI 19 juin 2025 à 20h15 à la salle communale.

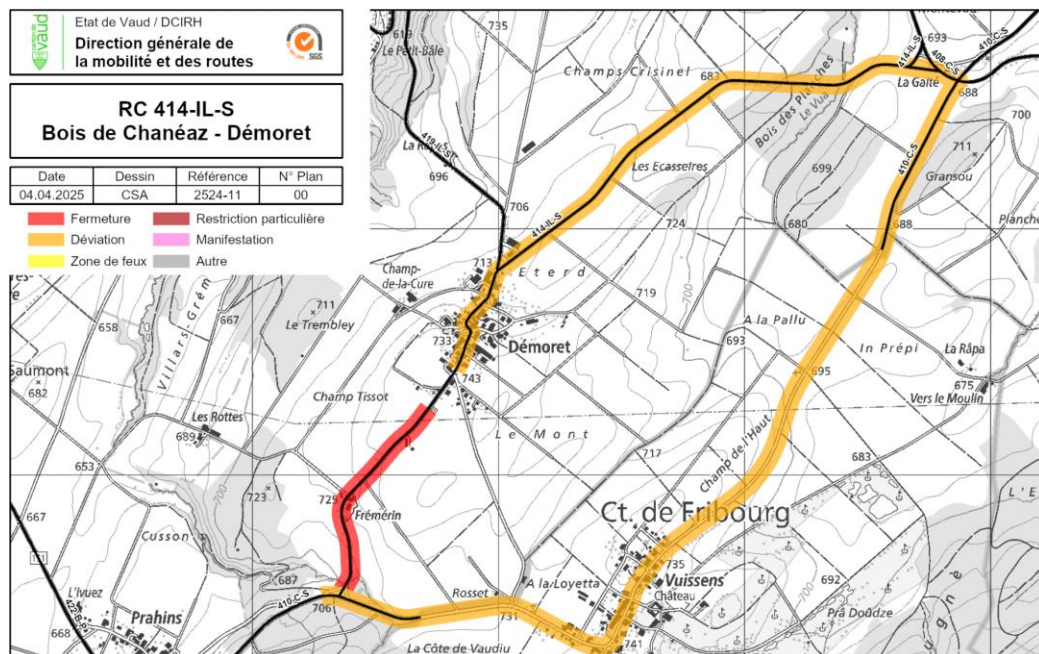
Restriction de circulation

La Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) entreprend des travaux sur la route cantonale RC 414-IL-S Prahins-Démoret. Le tronçon compris entre l'intersection avec la Route de Prahins – Vuissens et la localité de Démoret sera interdit à toute circulation

du lundi 5 mai au jeudi 29 mai 2025.

Une signalisation de déviation sera mise en place par Prahins – Vuissens – Champtauroz – Démoret dans les deux sens.

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation et de faire preuve de prudence.



Chauffages et chauffe-eau électriques

La Direction générale de l'environnement (DGE) fait part d'un décret sur l'assainissement des Chauffages et chauffe-eau électriques entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il prévoit le remplacement de ces installations au plus tard le 1^{er} janvier 2033.

Tout propriétaire concerné doit s'annoncer auprès de la Direction de l'Energie (DGE-DIREN) ou des distributeurs d'électricité (GRD) d'ici à fin juin 2025, par le biais d'un formulaire mis à disposition sur le site du Canton : vd.ch/chauffage-electrique

vd.ch > Environnement > Energie > Législation

Chauffages et chauffe-eau électriques

Devoir d'annonce d'ici à fin juin 2025



Vous êtes propriétaire et disposez d'un chauffage et/ou d'un chauffe-eau électrique ?

Merci de l'annoncer d'ici à fin juin 2025



Agenda

Tous les 14 du mois

Jeudi 19 juin 2025

Soupe villageoise dès 18h00 à la salle communale

Conseil général

Pensez à consulter notre site <https://www.chene-paquier.ch>

PRU - Comment et où trouver un Point de Rencontre d'Urgence ?

À quoi sert un PRU ?

Dans l'éventualité où votre commune serait touchée par une situation d'urgence ou un événement sortant de l'ordinaire, un point de rencontre d'urgence (PRU) doit :

- Vous permettre d'obtenir des informations quant à la situation locale
- Vous apporter de l'aide ou, à l'inverse, coordonner l'assistance à autrui
- Permettre de contacter les services d'urgence (117 – 118 – 144 + CTMC) en cas de panne ou d'interruption des moyens de télécommunications.

Les points de rencontre d'urgence sont facilement repérables.

En cas d'activation sur décision des autorités, une signalétique spécifique est placée devant le site retenu.

Les PRU se trouvent en général dans des bâtiments publics tels que des écoles, des salles de gymnastique ou des salles polyvalentes.

Les sites sont choisis de façon qu'ils soient accessibles à la majorité de la population que ce soit à pied, à vélo ou au moyen d'un véhicule motorisé.

Si possible, écoutez la radio ou consultez l'application Alertswiss pour connaître l'état d'activation des PRU. Ceux-ci peuvent en effet être activés individuellement selon l'urgence et les besoins.



Pour Chêne-Pâquier, le Point de rencontre d'urgence (PRU) le plus proche se situe à Chavannes-le-Chêne, à la route de Lucens 3.

Les autres PRU les plus proches se trouvent à :

- Champtauroz
- Treytorrens
- Donneloye
- Villars-Epeney



Police cantonale
Centre Blécherette
Route de la Blécherette 101
1014 Lausanne

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, la Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les seniors de notre région : ***l'arnaque aux faux policiers***. Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, déjà près de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud. Parmi elles, plus de 100 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, ces derniers ont réussi à escroquer près d'un million de francs.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. **Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !**

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage ;

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.

Veuillez recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Le directeur communication et relations avec les citoyens

Jean-Christophe Sauterel, Commissaire principal



Police cantonale – Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité
www.police.vd.ch – T + 41 21 644 81 90 – communication.police@vd.ch